
Fondation de l'Association québécoise des laryngectomisés

Rapport annuel des activités

Du 1er janvier au 31 décembre 2023

Doris St-Pierre Lafond, présidente

Raison d'être de la Fondation

La Fondation de l'Association québécoise des laryngectomisés (ci-après appelée Fondation) est un organisme d'aide financière qui, d'une part, tire ses fonds de dons et de placements et qui, d'autre part, offre sa collaboration à l'Association québécoise des laryngectomisés (AQL) et, occasionnellement, à des organismes qui offrent des services gratuits aux laryngectomisés du Québec.

Organisation fonctionnelle

Le Conseil d'administration

1. Le conseil d'administration est composé de 6 membres bénévoles. Au 31 décembre 2023, le CA se présente comme suit:
 - les directeurs (trices) Mme Louise Charbonneau et M Jean-Guy Gagnon;
 - la secrétaire, Mme Sylvie Appleby;
 - le trésorier, M. Michel Teasdale;
 - la vice-présidente, Mme France Fontaine;
 - la présidente, Mme Doris St-Pierre Lafond.
2. Sur les 6 personnes en poste au 31 décembre 2023, trois (3) sont des personnes laryngectomisées et deux (2) personnes sont conjointes d'un laryngectomisé. Aussi, trois (3) des membres bénévoles siègent également au CA de l'Association québécoise des laryngectomisés.

Son infrastructure

1. La Fondation bénéficie des infrastructures de l'Association québécoise des laryngectomisés pour son fonctionnement: secrétariat, informatique et local pour les réunions du conseil d'administration;
2. Par mesure d'optimisation des ressources, elle coordonne ses réunions avec celles de l'Association, n'assumant les coûts de déplacement que des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration de l'Association.

Les communications

1. La présidente de la Fondation a été présente à l'Assemblée générale de l'Association tenue à Montréal le 21 juin 2023, pour répondre aux questions de l'assemblée sur la Fondation.
2. La Fondation décrit ses activités sur le site Web de l'Association et y invite les personnes à effectuer un don sous diverses formes, entre autres par le biais de CanaDon où elle s'est inscrite en 2012.

Activités en 2023

Réunions

La Fondation a tenu quatre (4) réunions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, soit les 15 février, 14 juin et 20 septembre dans les locaux de l'Association québécoise des laryngectomisés (AQL), puis le 13 décembre 2023 à l'Hôtel Plaza Universel en raison de la grève des enseignants affiliés à la FAE. Également, les membres bénévoles de la Fondation ont tous participé à l'Assemblée générale annuelle de l'AQL le 21 juin 2023.

Subventions accordées

Les demandes de subventions sont acheminées à la Fondation au moyen d'un formulaire par le président de l'Association. Le CA de la Fondation étudie et autorise les demandes. Une fois l'activité ou l'objet de la demande de subvention complété, un rapport de réalisation est acheminé à la Fondation qui procède au remboursement. Ainsi, la demande de subvention et le remboursement peuvent s'échelonner sur 2 années financières. Le CA de la Fondation a autorisé le paiement automatique répété pour certaines activités ou fournitures mais un rapport de réalisation doit quand même être autorisé pour s'assurer qu'il respecte les cadres de l'entente (ex: achat de collets de douche et remboursement des frais de Cafés-rencontres) et les règles comptables (ex: factures).

La Fondation a procédé au cours de l'année à l'analyse et au déboursé d'une seule demande d'aide financière en raison de la persistance de restrictions des activités impliquant la présence habituelle des membres, dont des Cafés-rencontres en collaboration avec les hôpitaux, et la difficulté d'approvisionnement de fournitures de protection remis aux nouveaux opérés.

<i>Objet de la demande de subvention</i>	<i>Date du CA d'approbation</i>	<i>Déboursement le</i>	<i>Montant</i>
Contribution à l'impression de la brochure « Nouvelle voix, Nouvelle Vie ».	20 septembre 2023	20 septembre 2023	3,000.00\$
Total			3,000.00\$

États financiers

Voir le rapport à cet effet.

Perspectives pour 2024

La Fondation entend poursuivre ses activités suivant la même orientation mais, selon les restrictions émises occasionnellement par les centres hospitaliers partenaires devant composer avec la présence et l'évolution des différents virus (covid-19, influenza, etc.), tout en tenant compte également des réalités médicales de sa clientèle laryngectomisée.